

2022-12-15-09 : Fonds de concours SIEML

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Patrice TROISPOILS, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle DESNOES, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Michel THÉPAUT, Marie-Françoise BELLIER-POTTIER, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Jean-Marc COTTIER, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Pascal CRUBLEAU, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Hervé BLANCHAIS, Pascal CHEVROLLIER, Isabelle CHARRAUD, Alain BOURRIER, Benoit ERMINE, Marie-Hélène LEOST, Brigitte OLIGNON, Jean-Pierre BOISNEAU, Juanita FOUCHER, Michel BOURCIER

Excusés avec pouvoirs :

Françoise PASSELANDE donne pouvoir à Sébastien DROCHON, Yamina RIOU donne pouvoir à Patrice TROISPOILS, Muriel NOIROT donne pouvoir à Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Liliane LANDEAU donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU

Secrétaire de séance : Jacques BONHOMMET

Membres en exercice :50
Membres présents :36
Pouvoirs :5
Quorum :26
Votants :41
Votes pour :41
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 09/12/2022
Date d'affichage: 23/12/2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU les statuts du SIEMML ;

VU l'axe 2 du projet de territoire de la CCVHA « Faire vivre et partager les ressources d'une identité rurale porteuse de dynamiques économiques et humaines » ;

VU l'engagement de la démarche RSO Lucie 26000 « Créer les conditions du développement socio-économique du territoire » ;

CONSIDERANT la demande de versements de fond de concours faite par le SIEMML pour un dépannage :

N° opération	Localisation éclairage public	Montant TTC travaux	Taux fond de concours demandé	Montant fond de concours demandé	Date de dépannage/de la réparation	Objet du dépannage/de la réparation
EP53 3-22- 17	ZA Clercière - BECON	1 678,32 €	75 %	1 258,74€	2023	Suite accident , sécurisa tion et remplac ement candéla bre

ENTENDU l'exposé de Monsieur BRU, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **De valider la proposition de versement du fond de concours faite par le SIEML ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 15 décembre 2022
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président